**Université de Poitiers, faculté de droit et des sciences sociales**

**L’EPRED** (l’Equipe Poitevine de Recherche et d’Encadrement Doctoral en sciences criminelles. EA 1228) est l’équipe de recherche rattachée à l**’institut de sciences criminelles** qui constitue un centre d’enseignement, de documentation et de recherches dans le domaine de la prévention et du traitement de la délinquance.

**La formation**
Trois formations sont spécialement rattachées à l’Institut :
 un Diplôme d’Université de Sciences Criminelles (D.U.)
 un Master II Recherche spécialité Droit pénal approfondi et sciences criminelles.
 un Master II professionnel Criminologie et victimologie en collaboration avec des équipes de médecine et de psychologie dans le cadre du **C.R.I.M.C.U.P.** (Collectif pour la recherche, la formation et l’information pluridisciplinaires en criminologie à l’Université de Poitiers)

**La recherche**
L’institut de sciences criminelles héberge une équipe de recherche, **l’EPRED** (l’Equipe Poitevine de Recherche et d’Encadrement Doctoral en sciences criminelles. EA 1228) composée de 11 professeurs et maîtres de conférences et d’une quarantaine de doctorants assurant une production scientifique individuelle ou collective dans des colloques, études, chroniques, manuels, codes commentés, encyclopédies ou dictionnaires de référence.

Thématiques de recherche :
 la théorie du droit pénal et de la procédure pénale
 la procédure pénale et l’économie du droit
 le droit pénal international et européen
 le droit de la circulation routière
 la politique criminelle
 la criminologie

**La documentation**
L’institut est doté d’un centre de ressources, la bibliothèque Robert Vouin, exclusivement consacré à l’étude des sciences criminelles et dans lequel se trouve une documentation riche mise à la disposition des étudiants et des chercheurs.

**Les réseaux**
Les pénalistes poitevins entretiennent des relations tant au niveau local, national qu’international avec des universitaires et des praticiens intéressés par le phénomène criminel.

**ISC**

L’institut, créé à l’initiative du Doyen Jean Carbonnier par arrêté ministériel du 5 novembre 1951, a pour objet l’enseignement de toutes les sciences criminelles et plus particulièrement, du droit pénal et de la criminologie. Il constitue un centre de documentation et de recherches dans le domaine de la prévention et du traitement de la délinquance.

**EPRED**

Habilitée depuis 1992, l’EPRED est une équipe de recherche en sciences criminelles composée de dix enseignants-chercheurs (quatre professeurs et six maîtres de conférences), de collaborateurs occasionnels (sociologues, criminologues, médecins, psychologues) et de chercheurs en thèse. Ses travaux ont essentiellement pour objet le champ juridique et couvrent tous les domaines du droit et de la procédure pénale interne, international et comparé.
L’EPRED est aussi une équipe d’accueil (E.A. 1228) et d’encadrement de doctorants. Une cinquantaine de thèses sont en permanence en préparation. Deux à cinq sont soutenues chaque année. En amont, l’équipe est la structure d’accueil du Master Recherche spécialité Droit pénal et sciences criminelles.

La recherche2004-2006*Vers un droit pénal post-moderne ? Essai de prospective pénale,* soutenue par la[Mission de recherche Droit et Justice](http://www.gip-recherche-justice.fr/) (ministère de la Justice – France), a abouti à l’ouvrage collectif : *Un droit pénal postmoderne ?Mise en perspective des évolutions et ruptures contemporaines*, (M. Massé, J-P. Jean, A. Giudicelli dir.), PUF coll. Droit et justice, 2009

La bibliographie et la synthèse de la recherche sont téléchargeables sur le site de l’EPRED

<http://isc-epred.labo.univ-poitiers.fr/spip.php?article282&lang=fr>

**Deux autres contrats de recherche sont en cours**

 [1) L’intime conviction : incidences sur le jugement des jurés et magistrats](http://isc-epred.labo.univ-poitiers.fr/spip.php?article563&lang=fr)

Cette recherche, financée par la mission de recherche Droit et Justice , associe des spécialistes en psychologie sociale (CeRCA - UMR CNRS 7295 sous la direction de Catherine Esnard), des spécialistes en psychologie clinique (CAPS - EA 4050 sous la direction de Marie-José Grihom) et des juristes pénalistes (EPRED – EA 1228 sous la direction de Laurence Leturmy) de l’ Université de Poitiers.

A partir de l’étude des textes du code de procédure pénale, de leur origine à leur portée contemporaine, associée à des grilles d’entretiens soumises aux magistrats et anciens jurés afin de recueillir la perception qu’ont ces différents acteurs de la scène judiciaire de l’intime conviction, l’analyse a pour objectif de mettre à jour et comprendre ce qui se joue dans le processus de l’acte de juger.

 2) Les nouvelles prisons : regards pluridisciplinaires

Ce projet, financé par la mission de recherche Droit et Justice, est une recherche pluridisciplinaire à laquelle participe quatre laboratoires associant des disciplines distinctes : des géographes spécialisés en aménagement du territoire (ESO, Université du Maine, sous la direction de Gérald Billard), des sociologues (VIPS, Université du Maine, sous la co-directeur de Omar Zanna et Jean-Philippe Melchior), des juristes de droit public (THEMISUM, Faculté de Droit de l’Université du Maine, sous la direction de Christophe Guettier) et des juristes pénalistes (EPRED, Université de Poitiers, sous la direction de Laurence Leturmy). La recherche s’appuie sur cinq nouveaux établissements pénitentiaires dont la construction avait été annoncée par la loi d’orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 : Les maisons d’arrêt du Mans-Les croisettes et de Nantes et les centres pénitentiaires de Nancy-Maxéville, Poitiers-Vivonne et Rennes-Vézin-le-Coquet.

S’appuyant principalement sur des enquêtes de terrain et des entretiens auprès des détenus, du personnel de direction, de surveillance, du service médical, du service d’insertion et de probation de ces différents établissements, mais encore des familles, des visiteurs de prison et des élus locaux, cette recherche a pour objectif de faire un bilan de ces nouvelles constructions à partir de la perception qu’en ont les uns et les autres (réception par les habitants des nouveaux programmes immobiliers, ressenti de ces nouveaux lieux par les détenus, accessibilité, incidence sur la mise en œuvre des droits des détenus mais également sur l’accomplissement des missions de l’administration, etc) , afin d’en tirer des leçons et de faire des propositions pour les programmes futurs.

**Direction de l’ISC :**
Michel DANTI-JUAN
Professeur à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers

**Direction de l’EPRED :**
Michel DANTI-JUAN
Professeur à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers

**Responsables du Master 2 Recherche droit pénal approfondi et sciences criminelles :**
Bernadette AUBERT
Maître de conférences à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers
Jean-Paul JEAN
Professeur associé à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers

**Responsable du Master 2 Professionnel criminologie et victimologie :**
Laurence LETURMY
Professeur à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers

**Responsable du Diplôme Universitaire de sciences criminelles :**
Laurence LETURMY
Professeur à la Faculté droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers

**Secrétariat :**

Sandra Guignard
Institut de Sciences Criminelles
43 Place Charles de Gaulle
86022 Poitiers Cedex
E-mail : secretariat.isc-epred@univ-poitiers.fr
Tél : 05.49.45.42.29